

Berne, le 8 janvier 1980 16. Januar 1980

3e Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), La Nouvelle Delhi, 21 janvier - 8 février 1980, directives

- Département de l'économie publique. Proposition du 8 janvier 1980 (annexe)  
 Département des affaires étrangères. Co-rapport du 15 janvier 1980 (adhésion)  
 Département des finances. Co-rapport du 15 janvier 1980 (adhésion)

Vu la proposition du département de l'économie publique et après délibération, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Le rapport présenté au titre des directives générales pour la délégation qui représentera la Suisse à la 3e Conférence générale des Nations Unies pour le développement industriel, à La Nouvelle Delhi, en janvier 1980, est approuvé.
2. La délégation doit veiller à ce que, conformément à la loi sur l'aide au développement, le soutien soit accordé par priorité aux pays en développement les plus défavorisés et notamment aux petites industries locales.

Extrait du procès-verbal:

- EVD 10 pour exécution
- EDA 8 pour connaissance
- EFD 7 " "
- EFK 2 " "
- FinDel 2 " "

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

*Schmitt*





EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Berne, le 8 janvier 1980

Distribué

3e Conférence générale de  
 l'Organisation des Nations  
 Unies pour le développement  
 industriel (ONUDI),  
 La Nouvelle Delhi,  
 21 janvier - 8 février 1980

Au Conseil fédéral

I. Introduction

En date du 26 novembre 1979, vous avez approuvé une proposition traitant de l'organisation matérielle et de la participation de la Suisse à la 3e Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI III), qui se tiendra à La Nouvelle Delhi, du 21 janvier au 8 février 1980.

La présente proposition a pour objet de soumettre à votre approbation les directives générales dont s'inspirera la délégation suisse à propos des thèmes qui figureront vraisemblablement au centre des travaux de la Conférence.

Le rôle de l'industrialisation dans le processus de développement de même que la place de la coopération internationale dans ce domaine constituent les thèmes généraux de cette Conférence. Nous n'y reviendrons pas puisqu'ils sont traités dans le message relatif à l'adhésion de la Suisse à l'ONUDI transformée en institution spécialisée que vous avez approuvé le 21 novembre 1979.



Rappelons que l'ONUDI exerce son activité dans trois domaines principaux :

- la diffusion d'informations sur divers aspects de l'industrialisation;
- les activités de soutien, c'est-à-dire l'organisation de réunions sur des problèmes spécifiques d'industrialisation et sur la promotion de la coopération industrielle;
- les activités d'assistance technique.

L'ONUDI III s'annonce comme une Conférence difficile, cela pour quatre raisons, principalement :

- elle se tiendra à une période particulièrement critique du Dialogue Nord-Sud, entre deux étapes importantes de ce Dialogue : la CNUCED V (mai 1979) et la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies du printemps 1980. Celle-ci devrait lancer de nouvelles négociations globales Nord-Sud et adopter une stratégie internationale du développement pour les années à venir. Certains pays du Groupe des "77" seront vraisemblablement tentés à la fois de reprendre certains thèmes controversés de la CNUCED V et de préjuger des résultats qu'ils attendent de l'Assemblée générale du printemps 1980;
- elle sera la première des "grandes" conférences sous l'égide des Nations Unies à se tenir après les nouvelles hausses des prix du pétrole, hausses qui pèseront incontestablement sur les perspectives d'industrialisation des pays en développement;

- le domaine de compétence de l'ONUDI, l'industrialisation, couvre un champ très large de problèmes et peut servir de prétexte à des débats d'ordre général et conceptuel, quand bien même l'ONUDI devrait pouvoir se concentrer sur la recherche de solutions concrètes aux problèmes spécifiques que pose la création d'un secteur industriel dans le Tiers monde;
- enfin, le Secrétariat de l'ONUDI a préparé des documents sur les différents points de l'ordre du jour mais la portée précise de leur contenu pour la négociation qui s'engagera à la Conférence est difficile à évaluer étant donné que la position du Groupe des "77" n'est pas encore connue. La réunion ministérielle que le Groupe des "77" a tenue fin décembre a en effet eu lieu trop tardivement pour qu'il soit matériellement possible de tenir compte de ses résultats dans la préparation de la Conférence elle-même.

## II. Les principaux thèmes de la Conférence : position suisse

### 1. Généralités

- Par la nature de ses activités, l'ONUDI joue au sein des organisations de la famille des Nations Unies un rôle de charnière entre les actions gouvernementales et le secteur privé. En effet, dans les pays à économie de marché, la promotion de l'industrialisation du Tiers monde relève principalement du secteur privé, alors que, dans les pays en développement, elle est souvent de la responsabilité des gouvernements. Il appartient à l'ONUDI de promouvoir les contacts et la coopération entre ces différentes entités (y compris les gouvernements des pays industrialisés qui ont aussi un rôle à jouer dans certains domaines comme l'assistance technique).



L'objectif des pays industrialisés à économie de marché sera donc de susciter une collaboration de plus en plus étroite entre les agents de l'économie privée et leurs interlocuteurs dans les pays en développement. La délégation suisse soutiendra toute proposition permettant de valoriser la contribution des milieux privés au processus d'industrialisation.

- Le contexte général du développement économique et social dans lequel s'inscrit ce processus retiendra également l'attention de la Conférence.

Tout en contribuant à souligner l'effort propre que les pays en développement doivent fournir, la délégation suisse mettra en lumière l'importance que revêt pour ces pays une croissance équilibrée de l'économie mondiale et le maintien d'un système de relations économiques internationales ouvert.

- Etant donné que l'industrialisation se développe dans le contexte économique général et qu'elle dépend de ce fait de l'évolution d'un ensemble de facteurs tels que le commerce, le financement, l'investissement, le transfert de technologie, etc., ces facteurs seront nécessairement abordés au cours de la Conférence. Ainsi seront mis en évidence les liens existant entre l'activité de l'ONUDI et celle des autres institutions des Nations Unies.

La délégation suisse veillera à ce que les interactions entre les travaux de ces institutions et ceux de l'ONUDI soient définies correctement, sans que l'ONUDI ne s'approprie de nouvelles compétences.

- La contribution de l'ONUDI III à la nouvelle stratégie pour le développement, qui doit être élaborée à New York durant la première moitié de 1980 pour les années 1980 et suivantes, devrait aussi être envisagée dans cet esprit.

## 2. Ordre du jour (cf. en annexe)

L'ordre du jour couvrant un champ très vaste, nous nous concentrons ici sur les thèmes que nous considérons comme les plus importants.

- a) En ce qui concerne les points de l'ordre du jour sur les progrès de l'industrialisation depuis la Conférence de Lima ( ONUDI II, 1975) et sur la stratégie à adopter pour l'avenir, relevons que la communauté internationale (dont la Suisse) a accepté un objectif chiffré à Lima. Il se formule comme suit : la part de la production industrielle mondiale située dans les pays en développement devrait arriver au moins à 25 % d'ici l'an 2000. Etant donné que le processus d'industrialisation du Tiers monde se fait plus lentement que prévu (les pourcentages correspondants étaient respectivement de 7 et 10 % en 1960 et 1977), la Conférence va certainement examiner la question de savoir comment accélérer ce processus.

Même si l'objectif fixé pour l'an 2000 semble très ambitieux, nous continuons de penser qu'il peut avoir un effet stimulant sur les politiques qui sont définies dans le Dialogue Nord-Sud. Au cas où de nouveaux objectifs chiffrés dans ce domaine seraient définis, ce que nous préfererions éviter vu les doutes que cette approche suscite,



nous nous efforcerions d'éviter qu'ils aient un caractère par trop éloigné des perspectives économiques actuelles.

- b) Consultations industrielles : Le système de consultations industrielles de l'ONUDI, qui a été mis en oeuvre à partir de 1977 comme l'un des volets de l'activité régulière de l'Organisation, a pour objectif de faire rencontrer des industriels des pays industrialisés et des pays en développement. Ainsi sont mis en lumière les problèmes concrets qui se posent dans des secteurs ou domaines particuliers. Il s'en dégage des solutions pratiques permettant de faciliter l'industrialisation du Tiers monde.

Les pays en développement souhaitent que ce système soit transformé en une négociation intergouvernementale de caractère permanent. Les pays industrialisés, dont la Suisse, préconisent pour leur part que les consultations gardent leur caractère d'échange de nature technique entre spécialistes, dans un cadre aussi souple que possible. En effet, c'est aux représentants de milieux privés qu'il appartient de se prononcer en priorité puisqu'ils sont les principaux agents de la coopération industrielle avec les pays en développement. La participation de représentants gouvernementaux n'a d'autre objet que de faire respecter le caractère propre à ces débats.

- c) Redéploiement et ajustement structurel : L'industrialisation est très étroitement liée à une adaptation des relations économiques internationales dans les domaines du commerce et des investissements. Les pays en développement estiment généralement que les gouvernements

des pays industrialisés devraient faciliter l'industrialisation du Tiers monde en prenant des mesures directes dans ce domaine. Si, dans les économies de marché, il incombe aux gouvernements de promouvoir un climat économique et social favorable au jeu normal de la concurrence, il n'est en revanche pas envisagé en général de prendre des mesures destinées spécifiquement à provoquer des transferts d'activité : en effet, le processus d'aménagement des structures devrait résulter du jeu d'une concurrence équitable au plan international.

Cette approche est conforme à la ligne définie précédemment, à l'occasion de la 5e Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (Manille, mai 1979).

d) Transfert de technologie : Coopération internationale dans le domaine de l'industrialisation et transfert de technologie sont intimement liés. Il importe que ce transfert se fasse dans des conditions adaptées aux besoins des pays d'accueil et tienne compte des intérêts des fournisseurs de technologie.

Sur le plan international, des négociations de codes sont en cours sur les trois sujets suivants : transfert de technologie, pratiques commerciales restrictives et sociétés transnationales.

L'ONUDI doit avoir pour fonction de soutenir ces négociations sans toutefois empiéter sur les compétences des autres organisations. Peut-être pourrait-elle aussi, pour autant que cela n'entraîne pas de doubles emplois avec des mesures déjà prises dans d'autres organisations, apporter une contribution pratique à la diffusion d'informations sur les technologies existantes.



e) Investissements étrangers : Les investissements étrangers jouent un rôle important dans le processus d'industrialisation. Il faut dès lors s'attendre que la promotion de ces investissements, le rôle des sociétés multinationales, celui des petites et moyennes entreprises, etc. soient abordés sous l'angle plus général de l'industrialisation.

La délégation suisse s'inspirera, lors des débats sur ces sujets, de la ligne suivie dans les travaux des institutions compétentes.

f) Assistance financière et technique : Les pays en développement chercheront vraisemblablement à obtenir des pays développés des promesses de financement supplémentaire au bénéfice de leur industrialisation. De plus, il faut admettre dans une certaine mesure que, pour que les objectifs envisagés se réalisent, un financement extérieur accru est nécessaire. Cela peut se faire par des projets bilatéraux dans le domaine de l'industrialisation ou par des organismes multilatéraux. A ce titre, on peut se demander par exemple comment les ressources du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel de l'ONUDI, encore limitées, pourraient jouer un rôle plus positif dans le financement de projets industriels. De plus, il nous semblerait nécessaire de renforcer et d'améliorer le cadre institutionnel de soutien à l'industrialisation, sur les plans international (BIRD/IFC, banques régionales de développement) et national (banques de développement industriel).

Le cas échéant, la Suisse pourrait, dans le cadre des crédits de programme qui sont octroyés à la Confédération et sous réserve que les conditions d'utilisation

en soient définies de manière satisfaisante, apporter un soutien accru à l'industrialisation des pays du Tiers monde. Cette contribution pourrait s'inscrire dans le cadre de la politique de coopération au développement de la Suisse. Le meilleur moyen de satisfaire à la fois la croissance économique et les besoins essentiels est en effet de créer des emplois productifs suffisamment rémunérés pour le plus grand nombre. Ce développement industriel implique des stratégies et des choix de techniques appropriées; il est l'un des moyens à adopter parmi d'autres, en même temps que des mesures dans d'autres secteurs telles que la réforme agraire et la rémunération adéquate de la production agricole.

Dans la mesure du possible, la délégation suisse tentera d'éviter qu'un nouvel instrument financier soit créé. Si des propositions concrètes devaient cependant émerger lors de la Conférence et que celles-ci nécessitaient des contributions financières allant au-delà de ce qu'il est possible de financer par les crédits de programme en tenant compte de la planification financière de la Confédération, la délégation suisse ne prendrait pas d'engagements fermes dans ce domaine.

### III. Consultation préalable

Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, Division politique III, Administration des finances.

a) Adoption de politiques et de stratégies d'industrialisation conformes à l'objectif de Lima;

b) Politiques, procédures et mécanismes recommandés pour favoriser, développer et renforcer :



#### IV. Proposition

Vu ce qui précède, nous vous

proposons

d'approuver le présent rapport au titre des directives générales pour la délégation qui représentera la Suisse à la 3e Conférence générale des Nations Unies pour le développement industriel, à La Nouvelle Delhi, en janvier 1980.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Annexe : ordre du jour

Extrait du procès-verbal :

- au Département fédéral de l'économie publique (10)
- au Département fédéral des affaires étrangères (8)
- au Département fédéral des finances (5)
- à l'Ambassade de Suisse, La Nouvelle Delhi
- à l'Ambassade de Suisse, Vienne



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. GENERALE

ID/CONF.4/1

22 juin 1979

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

## TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

New Delhi (Inde), 21 janvier - 8 février 1980

### Ordre du jour provisoire de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

1. Ouverture de la Conférence.
2. Organisation de la Conférence :
  - a) Election du Président;
  - b) Adoption de l'ordre du jour;
  - c) Adoption du règlement intérieur;
  - d) Election des membres du Bureau autres que le Président;
  - e) Constitution des comités;
  - f) Pouvoirs des représentants à la Conférence.
3. Débat général (déclarations des chefs de délégation).
4. Examen et évaluation de la situation de l'industrie dans le monde, eu égard en particulier à l'industrialisation des pays en développement :
  - a) Examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels;
  - b) Examen et évaluation des principales politiques et des principaux problèmes ou obstacles affectant la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima et mesures prises ou proposées pour y remédier.
5. Stratégie applicable à la poursuite de l'industrialisation, élément essentiel du développement pendant les années 1980 et au-delà :
  - a) Aoption de politiques et de stratégies d'industrialisation conformes à l'objectif de Lima;
  - b) Politiques, procédures et mécanismes recommandés pour favoriser, développer et renforcer :



- i) Les industries nationales de transformation des ressources naturelles;
  - ii) La formation de la main-d'oeuvre industrielle;
  - iii) La coopération internationale dans le domaine de la mise au point et du transfert des techniques industrielles en vue d'accroître les moyens techniques des pays en développement;
  - iv) Des mécanismes améliorés de coopération industrielle destinés à faciliter la fourniture d'une assistance technique et financière intégrée aux pays en développement, y compris en ce qui concerne la coopération régionale et les mesures spéciales pour les pays les moins avancés, sans littoral ou insulaires;
- c) Coopération industrielle entre pays en développement, politiques, procédures et stratégies recommandées;
  - d) Redéploiement des industries des pays développés vers les pays en développement;
  - e) Système de consultations;
  - f) Création dans les pays en développement des structures industrielles nécessaires pour accélérer la croissance économique de ces pays et augmenter leur part de la production industrielle mondiale, de façon à ce qu'ils réalisent pleinement leur potentiel économique, conformément à leurs intérêts nationaux et en application de la Déclaration et du Plan d'action de Lima ainsi que des résolutions de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
  - g) Rôle des investissements étrangers, y compris ceux effectués par l'entremise des sociétés transnationales, dans la promotion de la croissance industrielle en conformité avec les objectifs nationaux de développement économique et social, et réglementations et autres conditions applicables à ces investissements.
6. Dispositions institutionnelles :
- a) Efficacité de la coordination et suite à donner aux questions relatives à la production industrielle, à la coopération internationale dans le domaine de l'industrie et aux autres questions dont s'occupent d'autres organismes des Nations Unies;
  - b) Efficacité des dispositions institutionnelles relatives à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, compte tenu de la stratégie à long terme pour cette organisation et eu égard aux problèmes d'industrialisation pendant les années 1980 et au-delà.
7. Conclusions et recommandations.
8. Adoption du rapport de la Conférence.
9. Clôture de la Conférence.